

APPENDICE A.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,

OTTAWA, 27 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu des opérations de cette division de votre département, à venir jusqu'à la fin de l'année fiscale expirée le 30 juin 1871.

On a vendu à l'encan des emplacements à bâtir dans les endroits et aux prix ci-dessous :—

Chambly.....	\$9,119 18
Côteau du Lac.....	1,501 00
Cornwall.....	352 00
Prescott.....	2,333 00
Ottawa.....	9,980 00
Toronto.....	24,571 88

\$47,857 06

Ces ventes ont été effectuées à terme, le premier paiement se faisant le jour de la vente.

Grâce à l'activité déployée par cette division et à la condition généralement prospère du pays, un montant considérable d'arrérages a pu être recouvré. La conduite généreuse tenue envers les acheteurs et les locataires, qu'on pressait de s'acquitter sans jamais les opprimer, a produit ses fruits naturels. Il n'y en a eu qu'un très-petit nombre qui aient absolument manqué, et les lots de ces personnes, après annulation de la vente en vertu de la loi, se vendront aujourd'hui avec plus d'avantage qu'au paravant. Les perceptions pendant l'année expirée le 30 juin 1871, provenant en partie de loyers et en partie de versements sur les prix d'achat, ont été de \$93,733.88. Il faut remarquer que sur ce montant la somme de \$24,228.88 devait être portée au crédit de l'année dernière, mais a été reçue peu de jours après la clôture fiscale, de sorte que le rapport en 1870 aurait dû être de \$73,845.40, au lieu de \$49,616.52, et celui de la présente année 1871, de \$69,505. Par là, le produit mentionné en premier lieu se trouve réparti dans une proportion plus égale, et indique un accroissement annuel plus régulier et plus normal. Voici les rapports depuis l'avènement de la Confédération :

1867.....	\$45,981 85
1868.....	44,645 48
1869.....	48,219 22
1870.....	73,845 40
1871.....	69,505 00

Pour ce qui est du travail à exécuter à ce bureau, je ne puis que répéter ce que je disais l'année dernière, qu'il est difficile d'en donner une appréciation précise et tangible. Cependant on peut jusqu'à un certain point juger du travail manuel par le nombre de folios d'écritures—856, qui représentent environ 1,100 lettres expédiées en réponse à 700 lettres reçues,—par 87 projets de lettres patentes, et 151 transports enregistrés et exécutés après un soigneux examen de testaments et de titres. Quant au "travail intellectuel" nécessaire pour dépouiller et préparer les matériaux de cette correspondance, il n'y a que ceux qui ont fait un travail analogue qui puissent s'en former une juste idée. Les heures de bureau sont de 9 à 4 heures, et le travail est rarement interrompu.

La comptabilité exige beaucoup de labeur et se tient avec un soin et une netteté dignes de tout éloge.

Le travail divers et de toutes les heures, qui consiste à répondre aux questions, à donner